

28 septembre 2011

Note au Formateur

Modèles et hypothèses sous-jacents aux projections macroéconomiques utilisées dans le cadre des simulations de réforme de la loi spéciale de financement (hors transferts de nouvelles compétences)

Le 25 octobre 2010, le Conciliateur royal a demandé au Bureau fédéral du Plan et à la Banque nationale de Belgique de chiffrer, jusqu'à 2030, l'impact d'une série de propositions de réforme de la loi spéciale de financement. Le 15 novembre 2010, la Banque nationale de Belgique et le Bureau fédéral du Plan ont remis un rapport détaillé au Conciliateur royal, portant tant sur les méthodologies que sur les résultats des simulations, et ont présenté ce rapport à six professeurs d'université et aux partis participant aux négociations à ce moment (CD&V, cdH, Ecolo, Groen, n-va, PS, sp.a).

À partir de décembre 2010, les chargés de mission royale ont produit des simulations de réformes de la loi spéciale de financement sous leur propre responsabilité, mais toujours sur base du ou des scénarios macroéconomiques et du cadre méthodologique de la Banque nationale de Belgique et du Bureau fédéral du Plan qui avaient été validés par les six professeurs d'université le 15 novembre 2010.

Les modèles macroéconomiques et fiscaux existants du Bureau fédéral du Plan ont servi de base de travail, compte tenu de la nécessité de garantir la cohérence entre les différentes variables (entre les variables démographiques et macroéconomiques, entre les variables macroéconomiques respectives, entre les variables nationales et régionales) et de la nécessité de disposer immédiatement de modèles crédibles. Il s'agit de modèles documentés, ouverts à l'évaluation de la communauté scientifique, construits et utilisés dans le cadre de collaborations avec diverses institutions nationales et internationales.

Le modèle macroéconomique de moyen terme HERMES sert à élaborer des projections macroéconomiques nationales. Le modèle de moyen terme HERMREG, développé par le Bureau fédéral du Plan, l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA), l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) et le Service d'étude du gouvernement flamand (SVR) permet de simuler des scénarios macroéconomiques régionaux qui sont cohérents entre eux et avec les résultats à l'échelle nationale. Pour les projections à long terme, MALTESE a été développé par le Bureau fédéral du Plan pour le Comité d'étude sur le vieillissement du Conseil supérieur des finances et pour le *Working Group on Ageing Populations and Sustainability* du CPE européen. En outre, plusieurs scénarios macroéconomiques ont été élaborés pour tester la sensibilité de l'incidence des réformes au climat macroéconomique.

Toutes les projections partent de l'hypothèse d'une législation fiscale inchangée. En matière d'impôt des personnes physiques (IPP), ceci implique une hausse tendancielle de la pression fiscale en projection, vu la progressivité de l'impôt. Les projections reposent sur des méthodologies reconnues, et font de la façon la plus crédible possible la différence entre les élasticités nationale et régionales de l'IPP. Le SPF Finances et le SPF Économie ont fourni les données de base récentes nécessaires aux estimations. Le tableau suivant (voir aussi en annexe la note méthodologique relative à l'élasticité de l'IPP du 15 novembre 2010) présente les élasticités de l'impôt total payé par les habitants d'une région ou de l'ensemble du Royaume. À noter que l'élasticité nationale est légèrement inférieure à l'hypothèse retenue par le gouvernement fédéral dans l'Exposé général du budget. Par contre, elle est plus élevée que le rapport entre la croissance de l'impôt et celle de la base imposable observé durant les 15 dernières années qui incluent la réforme de l'IPP de 2001 et d'autres mesures de baisse de la pression fiscale (de telles mesures ne sont pas anticipées dans des projections à

politique constante). Dans les simulations, pour une élasticité donnée de l'impôt total payé par les contribuables d'une région, l'élasticité spécifique de la partie fédérale de l'impôt peut différer de celle de la partie régionalisée. Ces élasticités spécifiques varient en fonction des différents modes de régionalisation de l'IPP.

Tableau 1 Élasticité de l'IPP total (somme de la partie fédérale et de la partie régionalisée) par tête en termes réels au revenu imposable réel par tête

Royaume	1,55
Région de Bruxelles-capitale	1,56
Région flamande	1,54
Région wallonne	1,58

De juin à août 2011, les perspectives macroéconomiques ont été actualisées (y.c. les variantes) à la demande du Formateur. Cette mise à jour prend en compte les nouvelles perspectives nationales (Perspectives économiques 2011-2016 de mai 2011), régionales (Perspectives économiques régionales 2010-2016 de juin 2011) et de long terme (Rapport annuel de juin 2011 du Comité d'étude sur le vieillissement). Elles sont basées sur les perspectives de population les plus récentes (données adaptées en avril 2011). Cependant, elles ne tiennent pas compte des informations plus récentes du Budget économique de septembre 2011. Une présentation détaillée des scénarios est reprise en annexe. Les taux de croissance du produit intérieur brut en termes réels dans le scénario A2 (choisi comme scénario de référence par le Formateur) sont repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 Croissance économique nationale et par région dans le scénario macroéconomique A2 de juin 2011
(PIB en volume, pourcentages de variation par rapport à l'année précédente, moyennes annuelles)

	2011-2020	2011-2016	2017-2020	2021-2030
Royaume	2,0	2,2	1,8	1,7
Région de Bruxelles-capitale	1,9	2,1	1,7	1,6
Région flamande	2,1	2,2	1,8	1,8
Région wallonne	1,9	2,1	1,7	1,6

En plus de la documentation sur les modèles utilisés disponible sur les sites web des institutions susmentionnées, le Bureau fédéral du Plan et la Banque nationale de Belgique ont produit à l'intention des

chargés de mission royale un grand nombre de rapports méthodologiques et de présentations des résultats des scénarios macroéconomiques (dont certains sont joints en annexe). L'initiative d'une diffusion de ces rapports est de la responsabilité des chargés de mission royale qui en furent les destinataires institutionnels.

Annexes:

- *Le cadre macroéconomique*, Task force Bureau fédéral du Plan – Banque nationale de Belgique sur la loi spéciale de financement, novembre 2010 ("[Annexe 1 - Cadre macroéconomique du 15 novembre 2010.pdf](#)").
- *Complément au rapport « Le cadre macroéconomique » de Novembre 2010 : Ajout des scénarios D et D'*, Bureau fédéral du Plan & Banque nationale de Belgique, 7 décembre 2010 ("[Annexe 2 - Scenarios D et D'.pdf](#)").
- *Le cadre macroéconomique - mise à jour de fin août 2011*, Bureau fédéral du Plan, 26 août 2011 ("[Annexe 3 - Cadre macroéconomique d'aout 2011.pdf](#)").
- *Complément au rapport « Le cadre macroéconomique - mise à jour de juin 2011 » : Ajout d'une variante portant sur les navettes*, Bureau fédéral du Plan, 16 juin 2011 ("[Annexe 4 - Scenario A2 ALT.pdf](#)").
- *L'impôt des personnes physiques en Belgique: une analyse macroéconomique*, Bureau fédéral du Plan, Working Paper 1-98, avril 1998 ("[Annexe 5 - WP L'impôt des personnes physiques.pdf](#)").
- *L'élasticité de l'IPP*, Bureau fédéral du Plan & Banque nationale de Belgique, 15 novembre 2010 ("[Annexe 6 - L'élasticité de l'IPP.pdf](#)").
- *Augmentation de l'assiette d'imposition en pour cent du PIB et « coût du vieillissement »*, Bureau fédéral du Plan, 31 mai 2011 ("[Annexe 7 - Assiette d'imposition en pour cent du PIB et coût du vieillissement.pdf](#)").